

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, invite toutes les personnes intéressées à se faire reconnaître comme experts en matière de terrains contaminés à poser leur candidature d'ici le **23 octobre 2009**. Ces experts sont habilités à fournir les attestations nécessaires relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains contaminés, qui sont exigées en vertu des dispositions de la section IV.2.1 du chapitre 1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des articles 120 et 121 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Pour être admissibles à cette liste, les candidates et les candidats doivent avoir une formation appropriée et détenir une expérience d'au moins dix ans dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation des terrains contaminés.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir, avant le **23 octobre 2009**, le [formulaire d'inscription](#) complété, les pièces justificatives exigées et un chèque de 1 000 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances. Il est à noter que les droits à payer pour l'inscription ne sont pas remboursables. Les candidates et les candidats doivent donc s'assurer qu'ils respectent les conditions d'admissibilité.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec  
Direction de l'accréditation et des relations externes  
Complexe scientifique  
2700, rue Einstein, bureau E-2-220  
Québec (Québec) G1P 3W8

Les candidates et les candidats retenus à cette première étape devront réussir un examen écrit, au terme duquel ils seront inscrits sur la liste officielle du Ministère, et ce, aussi longtemps qu'ils

répondront aux critères d'admissibilité établis. **Cet examen se tiendra au début du mois de décembre 2009**

Les conditions d'admissibilité, les principales responsabilités, les tâches des experts et le mécanisme de gestion du Ministère pour assurer le suivi des inscriptions sont précisés dans deux documents publiés par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec intitulés [Mécanisme de gestion de la liste des experts](#); et [Manuel de l'expert](#) .